



Pilier # 1:

AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET INSTITUTIONNELLE POUR RENFORCER LA DÉMOCRATIE ET LES VALEURS RÉPUBLICAINES

Pour les réformes visant l'amélioration de la Gouvernance Institutionnelle, le MND s'engage sur les mesures concrètes et urgentes ci-après :

- Procéder à un amendement de la constitution du 14 avril 2020 qui consistera à modifier certains articles (40, 86, 106) pour réduire les pouvoirs du Président de la République et rendre effectif le principe de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs ;
- Maintenir le régime présidentiel, mais faire respecter l'indépendance effective des trois pouvoirs : exécutif, législatif et Judiciaire, avec des mécanismes de contrôle et de contrepoids tout en veillant à ce que le Parlement ait suffisamment d'autorité et de stabilité pour assurer efficacement sa mission de contrôle de l'action gouvernementale.
- Procéder à la création d'une deuxième chambre (haute) d'un parlement bicaméral, appelé le Sénat dont le rôle en tant qu'organe consultatif portera sur la médiation, la consultation et l'arbitrage sur des questions de conflits susceptibles de menacer la stabilité sociale ou politique, ou sur la politique sociale et culturelle du gouvernement. Le Senat sera aussi doté d'une mission de validation des nominations du Chef de l'État pour les hautes fonctions de l'État ;
- Mettre effectivement en place la HAUTE COUR DE JUSTICE en tant qu'institution constitutionnelle, cela pour accroître la confiance du peuple mais aussi de ne pas garantir le droit à l'impunité pour l'exécutif ;
- Supprimer les coordinations régionales et les remplacer par un Comité national des sages, agissant au nom de l'ensemble des régions guinéennes, qui seront identifiés parmi les chefs traditionnels, notables et chefs religieux.

Dans sa volonté de rendre plus opérationnelle la justice guinéenne et encourager le respect des normes sociales, le MND s'engage à prendre les mesures suivantes :

- Lancer l'organisation quotidienne des états généraux de la justice et la mise en œuvre d'un plan national d'amélioration de la justice sur la base des recommandations qui en découleront;
- Révision des procédures judiciaires pour les rendre plus diligentes et efficaces, et l'intégration des nouvelles technologies dans le fonctionnement de la justice ;
- Vulgarisation des textes de lois usuels dans le cadre de l'éducation à la justice en termes de droits et devoirs du citoyen ;
- Amélioration de l'administration pénitentiaire dans son organisation et dans son fonctionnement pour le respect des droits de l'homme, et préparer la réinsertion des détenus dans la société, par l'apprentissage et l'exercice des métiers.
- Création dans chaque région administrative d'un service d'assistance judiciaire gratuit et d'information sur les droits des citoyens.
- Réhabilitation des infrastructures judiciaires.

Pour combattre efficacement la corruption et bannir l'impunité dans notre pays, le MND compte :

- Bâtir une administration efficace véritablement tournée vers le développement et le service public, en œuvrant à la formation d'administrateurs qualifiés issus de grandes Écoles spécialisées, telles que l'ENA et l'adoption d'un code d'éthique des agents de la fonction publique.
- Instaurer la culture de contrôle et de tolérance zéro pour les actes avérés de corruption au sein de l'administration publique en assurant le contrôle régulier des agents des services financiers et des administrateurs des crédits ; récompenser les méritants et sanctionner les défaillants et indécents ;
- Exiger la déclaration des biens et patrimoine pour tous les agents gestionnaires et élus politiques (à l'entrée et à la fin du service) et mettre en œuvre une réglementation pour rendre transparentes les modalités de financement des campagnes électorales.
- Assurer la gestion rationnelle et transparente des ressources humaines par la prise en compte de critères objectifs, tels la compétence, l'intégrité morale et la probité dans la nomination des cadres à tous les niveaux et, principalement la promotion des hauts fonctionnaires.

- Renforcer les capacités de l'Agence Nationale de Lutte contre la Corruption et apporter le soutien aux organisations de la société civile dans leur croisade contre la corruption.

Pour assurer un développement harmonieux de nos collectivités locales et rendre effective la décentralisation dans notre pays, le MND va procéder à :

- Mettre en place de vastes plans de développement régionaux avec la création de grands pôles de développement qui auront pour objectif la mise en valeur de chaque région du pays selon ses potentialités et ses spécificités ;
- Organisation systématique des cérémonies commémorant la fête de l'indépendance dans nos quatre régions tous les 2 ans de façon tournante afin de doter ces régions en infrastructures socio-économiques, culturelles et sportives.